

## ANNONCES LÉGALES



## Publiez vos marchés publics

- ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

## Publiez vos formalités

- ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

## CONTACTS DROME ARDECHE

04 75 79 78 56  
04 75 72 77 53LDLlegales26@ledauphine.com  
LDLlegales07@ledauphine.com

## Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,91 € HT/mm colonne pour 2020.

## AVIS

## Enquêtes publiques

## PRÉFET DE LA DRÔME

Avis d'enquête publique  
Commune de Grignan

L'arrêté de la Préfète de la Drôme du 20 septembre 2022 ordonne l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique, qui se déroulera sur la commune de GRIGNAN du vendredi 21 octobre 2022 au lundi 21 novembre 2022 inclus. Elle concerne :

- la demande de permis de construire présentée par la société NEOEN, 6 rue Menars, 75002 PARIS, en vue de la construction de la centrale photovoltaïque au sol, Lieu-dit Bois de Janiol, sur la commune de GRIGNAN,
- la demande d'autorisation de défrichement,
- la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Le projet prévoit l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol d'une surface clôturée de 8,4 ha, d'une puissance totale de 8,8 MWc, et permettant une production annuelle d'électricité de 12,5 GWh.

Monsieur Christian ROMANEIX, Ingénieur agricole, retraité, consultant eaux superficielles et milieux aquatiques, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le Préfet de la Drôme sera l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, l'autorisation de défrichement et l'autorisation de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, est déposé à la mairie de GRIGNAN, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, un site Internet comportant un accès au dossier d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4231>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées : par voie postale en mairie siège de l'enquête : mairie de GRIGNAN Place Sévigné - BP 18 26230 GRIGNAN, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- par courriel : [enquete-publique-4231@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4231@registre-dematerialise.fr) avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pour contribuer anonymement par courriel, il convient de le préciser explicitement dans le courriel. Pour contribuer anonymement en ligne, il convient de cocher la case « Je souhaite rester anonyme » dans le formulaire.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations et propositions, à l'occasion des permanences qu'il tiendra à la mairie de GRIGNAN, aux jours et heures suivants :

- vendredi 21 octobre 2022 de 09h00 à 12h00

- samedi 29 octobre 2022 de 09h00 à 12h00

- mercredi 9 novembre 2022 de 09h00 à 12h00

- lundi 21 novembre 2022 de 14h30 à 17h30

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public à la mairie de GRIGNAN, ainsi qu'en préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques).

L'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, l'avis d'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, puis la décision sont publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Drôme : [www.drôme.gouv.fr](http://www.drôme.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique - "espace procédure", pendant un an.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Mme Emmanuelle SOURIOU - Chef de projet NEOEN

Les Pléiades 1, Bat. F

860 rue René Descartes

La Duranne 13 100 Aix-en-Provence

Tél : 07 63 71 76 22, courriel : [emmanuelle.souriou@neoen.com](mailto:emmanuelle.souriou@neoen.com)

323142900

PRÉFET DE  
L'ARDECHE

## Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral du 21 septembre 2022 est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique concernant la Déclaration d'Intérêt Général relative à la mise en oeuvre des Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Ardecche.

Cette enquête publique se déroulera du jeudi 20 octobre 2022 à 9 h au vendredi 18 novembre 2022 à 16 h 30 sur les communes du Bassin Versant de l'Ardecche

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardecche (2, place Simone Veil - 07000 Privas), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardecche (Service Urbanisme et Territoires - Bureau des Procédures).

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès de la personne responsable du projet : Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardecche - M. Hervé DEMANGE - 4 allée du Château 07200 VOGUE

Madame Mireille JOURGET a été désignée par le tribunal administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêteur. Les observations et propositions du public pourront être, pendant toute la durée de l'enquête :

Transmises par courrier à la commissaire enquêtrice, domiciliée pour la circonstance à l'EPTB Ardecche - 4 allée du Château - 07200 VOGUE, siège de l'enquête publique ; Adressées par courriel à la commissaire enquêtrice : [enquetepublique.ddt07-mj@carre.net](mailto:enquetepublique.ddt07-mj@carre.net)

Consignées sur les registres d'enquête qui seront tenus à disposition en mairies.

Pour recevoir les observations et propositions des personnes intéressées, la commissaire enquêtrice sera présente en mairies aux jours et heures suivants :

Vallon Pont d'Arc jeudi 20 octobre 2022 9 h à 12 h

Les Vans mercredi 26 octobre 2022 9 h 30 à 12 h 30

Largentière lundi 7 novembre 2022 9 h à 12 h

Thueys lundi 14 novembre 2022 9 h à 12 h

Aubenas vendredi 18 novembre 2022 13 h 30 à 16 h 30

Les Préfets de l'Ardecche, du Gard et de la Lozère sont compétents pour statuer sur le caractère d'intérêt général de l'opération.

L'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique, le présent avis et le dossier d'enquête sont publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Ardecche (["http://www.ardecche.gouv.fr/"](http://www.ardecche.gouv.fr/)).

A la suite de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du

public pendant un an en mairies de Aubenas, Largentière, Les Vans, Thueys et Vallon-Pont-d'Arc ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardecche et sur le site Internet des services de l'Etat en Ardecche ([www.ardecche.gouv.fr/](http://www.ardecche.gouv.fr/)).

324033400

## Plan local d'urbanisme

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

## Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montélimar

Par arrêté n°2022.08.53A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité (DPEMC) n°2 du PLU, soumise à évaluation environnementale, de la commune de MONTÉLIMAR. L'objet de la procédure consiste à rendre constructible la parcelle cadastrée secteur ZS n°37, sise la Dromette, pour la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours dit SDIS au Sud de la Ville (en remplacement de celui installé dans la Zone d'Activité du Meyrol), projet jugé d'intérêt général. La procédure est soumise à évaluation environnementale et à l'accord du Préfet pour ouverture à l'urbanisation.

Elle a pour objectifs :

- L'adaptation d'une des orientations inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Le déclassement des parcelles ZS n°37 et ZS n°33 (en partie) et les abords de la route départementale et du chemin communal, de la zone agricole A vers une nouvelle zone à urbaniser, dite AUE ;
- La réduction de l'emplacement réservé (ER) n°19 par exclusion de la parcelle ZS n°37 ;
- L'adaptation des règles de la zone AUE afin d'intégrer la création d'un nouveau secteur AUE ;
- La mise en place d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR. Des informations peuvent être demandées auprès de Mme AYMARD (04 75 00 26 15) chargée de mission planification à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

L'enquête publique se déroulera à compter du lundi 24 octobre 2022 à 9h00 jusqu'au vendredi 25 novembre 2022 à 17h00, pendant une durée de 33 jours.

Monsieur Pascal ZINGRAFF, sous-préfet, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête incluant notamment l'évaluation environnementale du projet et l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le registre d'enquête seront consultables par le public.

En papier et sur un poste informatique : à la Maison des Services Publics, à l'accueil de la Communauté d'Agglomération de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (2ème étage, aile Sud), 1 avenue Saint-Martin, 26200 MONTÉLIMAR, du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

En ligne sur les sites internet :

- De dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/4222>- accessible via le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;- De la commune de MONTÉLIMAR, <https://www.montelimar.fr/>, rubrique « vivre à Montélimar » - « urbanisme/cadastre » - « aménagement du territoire et planification » ;- De la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions :

- Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition : à la Maison des Services Publics, au siège de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (2ème étage, aile sud),

à la Mairie de MONTÉLIMAR ;  
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé tenu à sa disposition à l'adresse :<https://www.registre-dematerialise.fr/4222> accessible via le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;- Par courriel à l'adresse e-mail associée : [enquete-publique-4222@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4222@registre-dematerialise.fr)- Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4222>

- Par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur : Monsieur le Commissaire enquêteur Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin, 26200 MONTÉLIMAR

Le commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions :

- à la Mairie de MONTÉLIMAR, Hôtel de Ville, Place Émile Loubet à MONTÉLIMAR

Mercredi 9 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

- à la Maison des Services Publics (3ème étage, aile sud), 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR, Lundi 24 octobre 2022 de 9h00 à 12h00

Vendredi 25 novembre 2022 de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions à la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique :

- Sur le site de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/4222> accessible via le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

- A la Direction de l'Urbanisme de MONTÉLIMAR / MONTÉLIMAR - AGGLOMÉRATION, Maison des Projets (ancienne Maison de l'Economie, 2 rue du 45ème Régiment de Transmission, 26200 MONTÉLIMAR) ;

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR - AGGLOMÉRATION : <https://www.montelimar-agglo.fr/>, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;

- A la Préfecture de la Drôme.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

A l'issue de la procédure, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme n°2 de la commune de MONTÉLIMAR, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées, de la population et du commissaire enquêteur.

322980000

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

## Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
VERSANT DU DOUX

## Avis d'appel public à la concurrence

M. Jean-Paul VALLES - Président 3 RUE DES CONDAMINES 07300 MAUVES

mél : [correspondre@aws.fr](mailto:correspondre@aws.fr) - web : <http://www.archeagglo.fr>

SIRET 20009457100011

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU TRONCON T4D DES DIGUES DU DOUX

Référence acheteur : 2022-004A

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Description : La consultation a pour objet la réalisation des travaux de confortement du tronçon T4D des digues du Doux

sur Tournon-sur-Rhône suite à une érosion du pied de digue. Ces travaux consistent à poser une géo grille sur les digues en rive droite et gauche afin de conforter le talus et prévenir les risques d'érosion et, à reprendre les maçonneries des murs existants.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Se référer au RC

Conditions de participation

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Liste et description succincte des conditions : Se référer au RC

Capacité économique et financière : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Se référer au RC

Référence professionnelle et capacité technique : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Se référer au RC

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 17/11/22 à 12h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires : La signature électronique est facultative.

La visite des lieux est fortement recommandée avant la remise de l'offre. Cette visite s'effectuera sans la présence de la collectivité.

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées. L'acheteur exige la présentation de 7 prestations supplémentaires éventuelles (voir article 2.4 du RC).

Le délai maximum d'exécution est de :

- 3 semaines ouvrées de période de préparation à compter de la notification du marché

- 4 semaines ouvrées d'exécution de travaux à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux

Envoi à la publication le : 24/10/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

327600400

M. Le Directeur Général  
3 rue Rossini  
26000 VALENCE  
Tél : 04 75 82 54 00  
SIRET 27260004000013

Référence acheteur : 22AT-PM-0658-D

L'avis implique un marché public

Objet : RESIDENTIALISATION LE VERLAINE - RUE DE GILLIER - 26100 ROMANS

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - MAÇONNERIE

Lot N° 2 - SERRURERIE PORTAILS

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

70% Prix

Remise des offres : 17/11/22 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 24/10/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

327599900



## marchés publics

>> CONTACT : Novia TRUCHOT  
06 07 01 96 35  
[novia.truchot@ledauphiné.com](mailto:novia.truchot@ledauphiné.com)

## Plateforme de dématérialisation

## &gt;&gt; OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence  
des marchés publics[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)